



25 janvier 1975

CONSEIL EXECUTIF

Cinquante-cinquième session

Point 2.12 de l'ordre du jour

SUBSTANCES PROPHYLACTIQUES ET THERAPEUTIQUES

(Projet de résolution proposé par le Dr N. M. Chitimba,
le Dr N. N. Fetisov, suppléant du Dr D. D. Venediktov,
le Dr L. B. T. Jayasundara, le Professeur J. Kostrzewski,
le Professeur L. von Manger-Koenig et le Dr R. Valladares G.)

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le rapport du Directeur général sur les substances prophylactiques et thérapeutiques;¹

Conscient de l'importance des substances prophylactiques et thérapeutiques pour la santé des populations;

Convaincu de la nécessité d'élaborer des politiques pharmaceutiques telles que les recherches sur les médicaments, la production des médicaments et leur distribution soient liées aux besoins sanitaires réels,

1. REMERCIE le Directeur général de son rapport;
2. PRIE le Directeur général de transmettre ce rapport à la Vingt-Huitième Assemblée mondiale de la Santé après l'avoir modifié compte tenu des discussions qui ont eu lieu à la cinquante-cinquième session du Conseil exécutif et de tous nouveaux renseignements disponibles;
3. RECOMMANDE à la Vingt-Huitième Assemblée mondiale de la Santé d'adopter les textes révisés figurant dans l'appendice au rapport pour les règles de bonne pratique applicables à la fabrication des médicaments et au contrôle de leur qualité et pour le système de certification de la qualité des produits pharmaceutiques entrant dans le commerce international;
4. RECOMMANDE d'apporter au système international de surveillance des réactions adverses aux médicaments les aménagements voulus pour l'adapter aux efforts nationaux visant à faire en sorte que les médicaments soient employés avec le maximum de sécurité possible;
5. SOULIGNE l'importance des activités mentionnées dans le rapport, en particulier de celles qui ont trait aux politiques pharmaceutiques, y compris la fourniture des médicaments essentiels à un prix raisonnable, à la pharmacologie clinique et à l'amélioration de l'éducation des professionnels de la santé et du public concernant l'usage approprié des médicaments;
6. RECONNAIT la nécessité d'un soutien sans réserve des Membres pour appliquer les politiques générales dans ce domaine.